

***SOUSCRIPTION A LA RESERVATION D'UN EMPLACEMENT DE PARKING saison 2017-2018***

Je soussigné,.....  
propriétaire ou usufruitier du lot ..... souhaite réserver un emplacement de parking sur les domaines des Tamaris et Portes du Soleil, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 11 novembre 2017 et en assumer les frais de 280,00 €, déposant en outre une caution de 60,00 € pour mise à disponibilité du cadenas correspondant à l'emplacement.

Si le nombre des demandes dépasse celui des disponibilités, c'est par tirage au sort lors de l'A.G. que les emplacements seront attribués.

Le montant des frais augmenté de la caution doit être versé sur le compte de l'ASL au plus tard le 1<sup>er</sup> février de chaque année. En l'absence de versement, l'emplacement est supposé être renoncé<sup>6</sup> et le lot peut être réattribué à un autre propriétaire demandeur selon l'ordre du tirage.

Chaque année, lors de l'A.G.O., on tirera au sort les demandes d'emplacement non satisfaites.

Le Conseil Syndical peut également avec 3 mois de préavis mettre fin au système de réservation des emplacements de parking.

Un seul emplacement sera attribué par propriétaire, mais celui qui possède plusieurs lots peut introduire une demande soumise au tirage au sort, pour chacun de ses lots

*Date et signature du souscripteur*

*Je déclare être **prioritaire**  
pour raison d'handicap reconnu (preuve à fournir au Conseil Syndical)  
ou absence de garage à l'origine du lot (biffer la mention inutile).  
Dater et Signer ici*

<sup>6</sup> Il y a tacite reconduction de la réservation sauf absence du versement attendu dans les délais.

